

FIM AFRICA

Code de conduite

Ce code de conduite représente les lignes directrices et les attentes de FIM AFRICA en ce qui concerne le comportement et la conduite de son conseil, de ses commissions, de ses groupes de travail, de ses officiels et d'autres personnes sous sa direction ou représentant FIM AFRICA à tout moment et en tout lieu (Représentants). Le code de conduite est contraignant pour tous les représentants de FIM AFRICA.

Ce code de conduite s'applique à toutes les manifestations sanctionnées par la FIM AFRICA, y compris les réunions et manifestations à l'étranger, lorsque vous représentez la FIM AFRICA, lorsque vous voyagez vers ou depuis ces lieux, et à tout autre moment où un représentant porte un vêtement ou un uniforme de la FIM AFRICA, ou tout autre article portant le logo de la FIM AFRICA, que ce soit par contrainte ou par choix.

Principes directeurs

La FIM AFRICA s'abstient de manifester une discrimination raciale, politique, de genre ou religieuse au cours de ses activités et exige la même chose de ses FMN et représentants affiliés.

La FIM AFRICA reconnaît qu'elle est liée par les dispositions des Statuts de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) et par toutes les autres lois et réglementations nationales applicables et attend de ses représentants qu'ils se conduisent dans ce cadre.

La FIM AFRICA reconnaît l'interdiction de toute discrimination directe ou indirecte à l'encontre de toute personne pour des raisons de race, de sexe, de grossesse, d'état civil, d'origine ethnique ou sociale, de couleur, d'orientation sexuelle, d'âge, de handicap, de religion, de conscience, de croyance, de culture, de langue et de naissance.

Obligations des représentants

Les représentants de FIM AFRICA reconnaissent qu'ils sont tenus d'agir en conformité avec les principes suivants:-

Professionalisme

Les représentants de la FIM AFRICA

- reconnaissent que FIM AFRICA a pour mission d'offrir un sport moto équitable, sûr et socialement responsable, une activité qui est donc vulnérable si son image médiatique, publique ou professionnelle est ternie de quelque manière que ce soit ;
- s'engagent à agir de manière professionnelle et à toujours représenter FIM AFRICA de manière professionnelle ;
- doit respecter les droits, la dignité et la valeur de toute personne impliquée dans un événement de sport motocycliste ;
- ne doit se livrer à aucune forme de harcèlement à l'encontre de tout participant aux activités de la FIM AFRICA, qu'il s'agisse de harcèlement physique, mental, professionnel ou sexuel.
- doivent servir de modèle positif pour ceux qu'ils côtoient dans le cadre du sport ;

- doivent traiter les autres officiels avec courtoisie et s'abstenir d'interférer avec leurs responsabilités ;
- doit coopérer avec les promoteurs, les organisateurs, les chefs d'équipe et les concurrents ;
- tout en étant amical avec les concurrents, doit éviter toute intimité ou relation inappropriée
- doivent s'assurer qu'ils sont libres de toute obligation envers tout autre intérêt, et doivent éviter les conflits d'intérêts ;
- ne doit pas être partie à des actions qui limitent ou restreignent injustement l'accès d'autres personnes aux possibilités d'exercer la fonction d'officiel ; et
- ne doit pas faire ou dire publiquement (ou omettre de faire ou dire) quoi que ce soit qui soit ou puisse être préjudiciable, offensant ou défavorable à la FIM AFRICA ou à la FIM, aux sponsors et aux personnes liées aux sponsors, soit légalement soit professionnellement, ou qui puisse générer des critiques défavorables ou indésirables à leur égard ou à l'égard de leurs produits, services ou personnel.

Préparation/Présentation

Les représentants de la FIM AFRICA doivent être préparés de manière appropriée pour leurs fonctions, dans tous les aspects, y compris la forme physique, la tenue vestimentaire, la promptitude et l'équipement adéquat.

Bon esprit sportif

Les représentants de la FIM AFRICA reconnaissent qu'une partie de leurs activités s'inscrit dans l'activité très médiatisée et visible du sport motocycliste et s'engagent à se comporter envers les autres dans un esprit d'équité et de sportivité.

Honnêteté

Les représentants de FIM AFRICA ne doivent pas se comporter de manière à faire preuve de partialité ou à commettre une violation préméditée de la loi ou de l'un des RGES et RSE de FIM AFRICA, ou des règlements supplémentaires de toute manifestation ou des règles et règlements imposés par le secteur privé concernant tout lieu ou manifestation.

Jeux d'argent

Les représentants de FIM AFRICA ne doivent pas jouer ou parier en relation avec tout événement auquel ils sont nommés, ou sur lequel ils peuvent avoir une quelconque influence, ou sur le résultat de celui-ci.

Respect de la loi

Les représentants de la FIM AFRICA sont tenus de se conformer à toutes les lois, statuts, règles et codes de pratique, règlements ou arrêtés en vigueur à tout moment, qu'ils concernent la FIM AFRICA, le sport automobile en général ou toute autre question applicable.

Sécurité routière

La FIM AFRICA s'est engagée dans une variété d'initiatives visant à améliorer la sécurité routière dans tous nos pays. Tous les représentants de la FIM AFRICA doivent conduire de manière courtoise et prudente, en tenant compte des droits des autres usagers de la route et en respectant la loi. Ceci doit être particulièrement pris en compte lors de la conduite de véhicules arborant des marques ou des marquages liés à la FIM AFRICA, à ses sponsors et aux événements qu'elle sanctionne.

Prise en compte de FIM AFRICA, des organisateurs d'événements et des principales parties prenantes.

Les représentants de la FIM AFRICA doivent reconnaître l'autorité et se conformer aux règles, règlements, déterminations, résolutions, directives ou ordres en vigueur ou émis par toutes les organisations et tous les organismes professionnels qui contrôlent le sport automobile ou tout autre aspect du sport, de temps à autre, mais sans se limiter aux questions de sécurité et de discipline.

Respect des règles du lieu

Les représentants de FIM AFRICA doivent observer et exécuter les conditions générales de tout bail, licence, billet d'entrée ou autre accord en vigueur pour tout lieu utilisé pour une manifestation et se conformer à toutes les règles et règlements applicables affectant l'utilisation du lieu et à toutes les instructions, y compris celles des commissaires de la réunion ou les demandes faites au nom du propriétaire, du locataire ou du licencié du lieu.

Sensibilisation à l'environnement

La FIM AFRICA attend de ses représentants qu'ils fassent preuve d'un haut niveau de conscience environnementale et qu'ils prennent des mesures pour s'assurer que leurs activités ont un impact aussi minime que possible sur l'environnement. Les représentants de la FIM AFRICA doivent toujours être guidés à cet égard par les dispositions du code environnemental de la FIM AFRICA.

Respect de la propriété intellectuelle

Sans limiter leurs obligations, les représentants de la FIM AFRICA ne doivent pas faire (ou omettre de faire) ou être impliqués dans la réalisation de quoi que ce soit par lequel les droits de propriété intellectuelle appartenant à la FIM AFRICA pourraient être perdus ou affectés de manière préjudiciable. En outre, les représentants de FIM AFRICA ne doivent pas divulguer des documents ou autres informations acquises au cours de leurs fonctions sans l'autorisation de FIM AFRICA.

Apparence appropriée

Les représentants de FIM AFRICA doivent faire preuve d'une tenue vestimentaire, d'une propreté et d'une apparence appropriées et, lorsqu'il leur est demandé de le faire, où et maintenir dans un état propre et présentable l'uniforme vestimentaire délivré par FIM AFRICA ou ses sponsors dans son intégralité et sans modification.

Faites preuve de bon sens

Les représentants de la FIM AFRICA doivent reconnaître que leur conduite au nom de la FIM AFRICA, y compris, mais sans s'y limiter, lors d'événements de sport automobile est par nature dangereuse et doivent donc toujours faire preuve de bon sens en ce qui concerne leur sécurité personnelle et celle des autres.

Alcool et drogues

Les GSR de la FIM AFRICA interdisent à tous les représentants de consommer de l'alcool jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés de toutes leurs tâches officielles dans leur intégralité. Les représentants de la FIM AFRICA doivent en outre éviter tout comportement inapproprié tel que la consommation excessive d'alcool, le tabagisme pendant le service ou l'utilisation de drogues récréatives. Les représentants doivent également garder à l'esprit qu'ils ne peuvent pas remplir leurs fonctions au plus haut niveau quand ils sont sous l'emprise de l'alcool.

Médias sociaux

À moins que les médias sociaux ne fassent partie des fonctions d'un représentant, l'attention doit toujours rester concentrée sur les responsabilités du représentant. L'utilisation d'appareils mobiles et d'Internet doit être réservée à une pause ou à la fin de la journée. Les points suivants représentent des directives générales pour l'utilisation des médias sociaux par les représentants de FIM AFRICA.

- ***Mettez-vous à la place de l'autre personne***
Prenez un moment pour réfléchir avant de poster. Si c'était vous que quelqu'un publiait une photo ou un commentaire, comment vous sentiriez-vous ?
- ***Une fois que c'est publié, ça devient public.***
Ne supposez jamais que ce que vous publiez en ligne est privé. Les commentaires, les photos et les mises à jour de statut peuvent tous être copiés, montrés à des amis, capturés et enregistrés ou envoyés par d'autres personnes. Partez toujours du principe que la personne sur laquelle vous postez verra votre message.
- ***En cas de doute, ne rien dire***
Si vous devez vous arrêter et y réfléchir, cela signifie probablement que vous ne devriez pas le publier ! N'oubliez pas que votre présence en ligne fait partie de votre marque personnelle. Ce que vous dites et faites en ligne influence la façon dont les gens vous perçoivent.
- ***Les médias sociaux ne doivent pas être utilisés pour faire des remarques désobligeantes ou négatives sur les concurrents, les officiels, les bénévoles, les organisateurs d'événements, les promoteurs, les Fédérations, FIM AFRICA ou la FIM.***
L'utilisation abusive des médias sociaux peut avoir de graves conséquences. Si vous avez un problème qui doit être résolu, il existe des canaux appropriés pour le faire. Commencez par contacter le secrétariat de FIM AFRICA.
- ***Ne jamais poster de photos ou de commentaires sur un incident de sport automobile.***
Il est d'une importance vitale que nous respections tous la vie privée des personnes impliquées dans des accidents ou des incidents, que ce soit sur la piste ou en dehors. Ne publiez jamais, au grand jamais, de photos, de commentaires ou d'informations sur les médias sociaux ou d'autres forums en ligne concernant un accident ou un incident. Rappelez-vous le premier point ci-dessus : Mettez-vous à la place de l'autre personne.
- ***Utiliser les médias sociaux comme un outil pour promouvoir et encourager le développement de notre sport.***
Les médias sociaux, utilisés correctement et de manière responsable pour des objectifs positifs, sont une plateforme extraordinaire. Utilisez-la pour promouvoir les événements, les activités du club et l'adhésion. Utilisez-les pour faire connaître notre grand sport et restez positif.

Obligation

Les fonctionnaires sont tenus d'observer les dispositions du présent code de conduite comme si elles faisaient partie du règlement. Les fonctionnaires sont tenus, lors de toute demande d'accréditation ou de licence officielle, de reconnaître qu'ils respecteront les dispositions du présent code de conduite.